



Résidences de création artistique

Charte d'accueil

Conformément au Projet scientifique, culturel, éducatif et social du CIRDOC - Institut occitan de Cultura [délibération du Conseil d'administration du 21/03/2019] :

Axe 2 : Contribuer à la préservation de la diversité des expressions culturelles dans le monde du XXI^e siècle, promouvoir le dialogue interculturel, le vivre-ensemble, la construction de valeurs partagées au sein de la société qu'il dessert.

Prog 2-2 - Cultura creativa : Actions et outils de promotion de la création et des créateurs ; accompagnement scientifique, documentaire et technique de projets de création.

Contexte & Objectifs

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura a pour mission la sauvegarde, la connaissance et la promotion de la culture occitane.

La création artistique représente un **vecteur important** contribuant directement aux programmes d'action du CIRDOC - Institut occitan de cultura **en matière de valorisation et développement culturel**, en particulier dans le cas de projets :

- œuvrant au **renouvellement des connaissances et des regards portés sur les œuvres et documents** constituant les collections du Centre ;
- participant à la **valorisation des collections** et plus largement du **patrimoine culturel occitan** vers de nouveaux publics en France et à l'international ;
- constituant des **actions de transmission des expressions, pratiques et savoir-faire** relevant du patrimoine culturel immatériel occitan ;

- participant au **renouvellement et à l'enrichissement des expressions culturelles et intellectuelles occitanes**, des **capacités de la langue occitane** et de ses usagers (artistes, praticiens, participants et publics) à exprimer une **conception à la fois originale et universelle du monde contemporain**.

L'accueil d'une résidence artistique au CIRDOC-Institut occitan de cultura est conçu comme un **acte de coopération** entre l'établissement, ses équipes et les artistes et intervenants accueillis. Son organisation doit viser à l'échange et au **partage d'informations, de compétences et de connaissances**.

Engagements des partenaires

Engagements du CIRDOC - Institut Occitan de Cultura :

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura n'a **ni la vocation ni les compétences, pour financer un projet de création au titre de son intérêt artistique**. Il intervient comme un **outil à la disposition de créateurs dont les projets bénéficient par ailleurs de soutiens et de diffuseurs professionnels, et met à leur disposition ses champs de compétence propre :**

- **conseil en documentation**, aide au repérage et à l'exploitation de documentation et de ressources patrimoniales œuvrant à la réalisation de la création ;
- **aide à l'identification et organisation de travail** conjoint avec des **compétences complémentaires** (linguistiques, culturelles, scientifiques, technologiques, économiques) ;
- **mise à disposition d'espaces et de matériels ;**
- conception en **coproduction de contenus et de supports de valorisation culturelle** en lien avec la création ;
- **organisation de rencontres avec le public et les programmateurs potentiels** dans le cadre d'une programmation « *en òbra* » (restitution de sortie d'un travail de recherche et création) ;
- **promotion et diffusion de la création** dans le cadre de sa programmation artistique et de la programmation des lieux et événements partenaires ;
- **promotion de la création dans le cadre de ses outils numériques d'information** (site du CIRDOC - Institut occitan de cultura : www.oc-cultura.eu et portail « La Fabrica » dédié à l'actualité de la création occitane fabrica.occitanica.eu) ;
- **prise en charge de frais directement liés aux activités de coopération** avec le CIRDOC - Institut occitan de cultura (déplacement, hébergement, restauration) ; dans les limites d'une enveloppe restreinte et définie au préalable.

Engagements de la Compagnie en Résidence :

De leurs côtés, **les artistes participent à la vie de l'établissement et à ses missions de sensibilisation et de médiation à la langue et à la culture occitanes**, en proposant un certain nombre de rendez-vous en direction des équipes et du public local autour d'une création inédite, durant la résidence et/ou à la fin celle-ci. Définies dans le cadre du projet artistique commun ces contreparties pourront prendre la forme :

- présentation du travail artistique en cours de résidence ;
- actions vers les publics :
 - répétitions publiques / rencontres avec les artistes
 - intervention de type « talhièrs » en direction des professionnels et animateurs ;
 - ateliers scolaires : partenariats avec les établissements scolaires avec lesquels une pratique artistique serait souhaitable
- sortie de résidences : présentation publique de la démarche de création et extraits de l'œuvre / avant-première.

En adéquation avec les spécificités de chaque projet de création, et dans la mesure des compétences et contraintes précitées, les artistes et les équipes du CIRDOC - Institut occitan de cultura collaborent à la mise en place du **projet de résidence, détaillé dans une convention d'accueil** comprenant :

- le **détail du projet artistique** mis en place par le/les artistes accueillis et faisant l'objet de la résidence artistique,
- les **cadres d'accueil de la résidence** : techniques, documentaires et logistiques
- les **modalités financières de cet accueil**, détaillant notamment les frais pris en charges et dans quelles mesures (nombre de jours, nombres de participants) ; **la compagnie devra supporter la charge des rémunérations et cachets des artistes et équipes accueillies ;**
- la **forme adoptée pour la sortie de résidence**, proposée au grand public et aux scolaires ;
- les **engagements respectifs** des contractants, notamment des artistes aux regards des supports et matériels mis à disposition ;
- les **modalités de modification ou de rupture de la coopération** avant son terme et de règlement des conflits et litiges éventuels.

Responsabilité civile et assurances :

L'équipe artistique devra avoir souscrit une assurance qui prendra en charge tout dommage lié aux biens ou aux personnes causé à un tiers. Elle fournira au

plus tard à son arrivée en résidence une attestation d'assurance au titre de sa responsabilité civile.

L'équipe artistique est responsable de ses effets personnels et du matériel apporté par lui dans le cadre sa résidence. Les agents du CIRDOC - Institut occitan de Cultura sont à la disposition de l'équipe afin d'organiser au mieux la sécurité des biens et matériels.

Barèmes de prise en charge des frais :

Repas : 5 euros pour les petits-déjeuners / 5 euros pour les repas de midi [tarif restaurant universitaire] pour les résidences accueillies à la *Mediatèca* du CIRDOC - Institut occitan de Cultura ; forfait de 17,50 euros par repas le cas échéant / Forfait 17,50 euros pour les repas du soir

Hébergements : au réel selon un mode d'hébergement économique et dans la limite maximum d'un forfait de 70€ par nuitée

Frais de déplacements : prise en charge à hauteur de 0,20 ct/km + péages sur justificatifs.

Modalités & critères de sélection des projets de résidence

Afin d'assurer à tous un **égal accès à son dispositif** de résidence artistique, et d'améliorer l'efficacité de celui-ci, le CIRDOC - Institut occitan de cultura a décidé de mettre en place deux séances d'appels à projets de résidence par année.

Y ont accès :

- tout artiste ou groupe d'artistes, occitanophones ou non dans la mesure où le projet artistique proposé porte sur l'occitan langue et/ou culture ;
- tout projet de résidence de recherche ou d'écriture. Ne seront pas pris en compte les projets artistiques de mise en espace ou en lumière, auxquels les espaces contraints du CIRDOC - Institut occitan de cultura ne sauraient répondre aux besoins.
- des projets proposant une vision innovante et actuelle de la langue et de la culture occitanes proposant notamment la rencontre avec d'autres cultures, l'adaptation et la transmission du patrimoine culturel occitan et/ou l'usage de modes d'expression inédits.

Modalités de l'appel - Période et durée des résidences :

Deux appels à projets de résidences artistiques seront proposés au cours de l'année :

- un premier en février-mars de l'année N, portant sur les résidences artistiques qui se dérouleront dans le courant de l'automne de la même année ;
- un second en octobre-novembre de l'année N, portant sur les résidences artistiques qui se dérouleront dans le courant du premier semestre de l'année N+1 ;

Ces différents appels proposeront aux artistes deux modalités de participation :

- **Projets de création libres** : le.s artiste.s seront amené.s à proposer la création de leur choix, sans thématique imposée ;
- **Projets de création thématiques** : en relation avec l'actualité de la culture occitane et/ou avec celle de l'établissement - qui organise chaque année divers événements avec le milieu universitaire, scientifique et culturel - , le CIRDOC - Institut occitan de cultura se réserve le droit de proposer ponctuellement des appels à projets de résidence ciblés sur une thématique de son choix.

La durée de chaque résidence ne pourra excéder une semaine (du lundi au vendredi) et sera définie avec la compagnie artistique retenue, en fonction de leurs besoins et des disponibilités du CIRDOC - Institut occitan de Cultura et de ses équipes.

Dossier de candidature :

Pour chacun le/les artistes devront proposer un dossier comprenant :

- Présentation du **projet artistique** sous la forme d'une note d'intention :
 - forme, objectifs, contenus et collaborations,
 - modalité de relations entre le projet et les publics
 - enjeux et raisons de sa tenue au CIRDOC - Institut occitan de cultura
- **Présentation et parcours** de la compagnie et de ses précédentes créations
- Courte **présentation technique du projet** et éléments techniques souhaités
- **Budget prévisionnel détaillé**, incluant d'éventuels co-financements (acquis, en cours)
- Proposition de **dates de résidence**
- **Détails des artistes associés** et quelques lignes de **CV**,
- Liste des **diffuseurs potentiels** et ayant montré un intérêt pour la création
- **Détail des dépenses** envisagées dans le cadre de la résidence.

Communication :

Dans le cadre du projet accueilli en résidence, la compagnie fournira au CIRDOC - Institut occitan de Cultura tout élément libre de droits (texte, vidéo, enregistrement, dossier de présentation, etc.) lui permettant de faire connaître la création et l'équipe artistique dans le cadre de ses sites et auprès de ses partenaires programmeurs.

Critères de sélection :

- Clarté du projet artistique et du programme de travail de la résidence : cohérence de celui-ci avec le projet d'établissement du CIRDOC - Institut occitan de cultura ; intérêts pour les collections, missions et compétences du CIRDOC - Institut occitan de Cultura,
- Parcours des artistes, de la compagnie et engagement de l'équipe artistique ;
- Faisabilité technique ;
- Pertinence des actions envers les publics du Centre.

Les projets seront sélectionnés par une commission composée du Président ou de la Présidente du CIRDOC - Institut occitan de Cultura, de son équipe de Direction et d'agents référents au regard de la thématique abordée dans le cadre de la résidence.

Le CIRDOC - Institut occitan de cultura retiendra jusqu'à quatre dossiers différents par année dans les limites d'un budget global de 2000 euros pour la période réparti de façon équitable au regard des besoins et attentes de chacun des projets.

En complément de l'intervention propre au Centre, un complément d'aide pourra être apporté à au moins un projet artistique sur l'année, sur la base d'une coopération entre l'établissement et l'Association des Amis du CIRDOC, proposant pour sa part une bourse à la création.

Pour plus de détail à ce sujet : <http://www.amicsdelcirdoc.com/>